

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 4 Avril 2011

L'an deux mille onze et le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Alain CAMPACI (arrivé à la question n°2011-04-19) - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET (arrivé à la question n°2011-04-16) - Noël GENIALE - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS (arrivé à la question n°2011-04-16) - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES (arrivé à la question n°2011-04-23) - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Maryline POUGENC - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents avant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Maryline POUGENC - Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA - Mme Marie ROCA pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

Absente excusée : Mme Muriel GIBERT

Secrétaire de séance : Mme Martine LAMBERTIN



Objet : Modification du tableau des effectifs - N°2011-04-13

Cet agent ne peut donc, par rapport à la strate démographique, être nommé sur le grade d'Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle et doit rester classé au grade d'Ingénieur en chef de Classe normale.

Suite à une remarque de Monsieur le Préfet du Gard, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retirer la délibération n° 2010-12-143 du 13/12/2010 et de la remplacer par la présente délibération modifiant le tableau des effectifs avec date d'effet au 1^{er} janvier 2011, comme suit :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade ou emploi et temps de travail	Nb de postes	Grade ou emploi et temps de travail
Technique	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à Temps complet
			2	CUI-CAE à Temps Complet

Objet : Convention relative au remboursement des décharges d'activité au titre du droit syndical à conclure avec le Centre de Gestion du Gard – N°2011-04-14

Suite à la demande du Syndicat CGT du Gard, en date du 27 janvier 2011, Madame Corinne JACINTO bénéficie d'une décharge syndicale à raison de 28 heures par mois et prise sur le contingent départemental, à compter du 1^{er} mai 2011, les mardis et jeudis, après 14h30. Pour cela, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure une convention avec le Centre de Gestion du Gard.

Objet : Convention de partenariat avec le CCAS du Grau du Roi et le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) - N°2011-04-15

Le partenariat a permis en 2010, la mise en place de temps d'échanges, le maillage d'un réseau de professionnelles, de parents et de partenaires. Il a permis également le développement d'actions favorisant le décloisonnement entre les modes d'accueil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure une nouvelle convention avec le CCAS du Grau du Roi pour son relais d'assistantes maternelles, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Objet : Passage au pilon d'ouvrages de la bibliothèque du Grau du Roi et de la médiathèque d'Aigues Mortes – N°2011-04-16

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'accepter le passage au pilon d'un certain nombre d'ouvrages catalogués de la bibliothèque du Grau du Roi et de la médiathèque d'Aigues Mortes.

Objet : Réintroduction des tarifs abonnements du Centre Aqua Camargue – N°2011-04-17

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs « abonnements » du Centre Aqua Camargue énumérés ci-dessous, à compter du 10 avril 2011 :

Désignation	Tarif plein adulte	Tarif réduit PMR, RMI, Demandeurs d'emploi, étudiants	Tarif plein enfant
Trimestriel piscine	66€	57€	57€
Annuel piscine	211€	179.50€	179.50€
Annuel aquagym 1 fois/semaine	141€		
Annuel aquagym 2 fois/semaine	261€	221€	
Trimestriel aquagym 1 fois/semaine	60€		
Trimestriel aquagym 2 fois/semaine	111€	101€	
Trimestriel espace détente + piscine	151€	128.50€	
Annuel espace détente + piscine	401€	341€	

Objet : Modification du règlement intérieur du Centre Aqua Camargue – N°2011-04-18

Suite à un changement des tarifs et après plusieurs mois de fonctionnement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'abroger la délibération n°2010-05-69 du 26 mai 2010 et d'approuver le règlement modifié.

Objet : Opération Canton Pass'2011 – Convention type de partenariat avec les prestataires – N°2011-04-19

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter une convention cadre de partenariat avec les entreprises prestataires, pour l'opération Canton Pass', valable jusqu'au 31 décembre 2011.

Objet : Opération Canton Pass' 2011 - Tarif du chéquier - N°2011-04-20

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer à 40 € le prix du chéquier Canton Pass' 2011, délivré aux jeunes et de prévoir l'édition de 150 chèquiers, représentant un montant total maximal de 6 000 €, répartis de la façon suivante entre les trois sous régies :

- 60 chèquiers pour Aigues-Mortes, soit 2 400 €
- 60 chèquiers pour le Grau du Roi, soit 2 400 €
- 30 chèquiers pour Saint Laurent d'Aigouze, soit 1 200 €

Objet : Règlement intérieur des équipements sportifs - (La Salle Camargue et le stade du Bourgidou) – N°2011-04-21

Ce règlement définit les relations entre les utilisateurs des équipements et la Communauté de communes en fixant les droits et plus particulièrement pour la salle Camargue et le stade du Bourgidou.

Pour réactualiser le règlement intérieur afin de l'adapter aux nouvelles pratiques et répondre aux contraintes légales, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'abroger la délibération n°2008-07-122 du 9 juillet 2008 et d'approuver le règlement intérieur des équipements sportifs.

Objet : Convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale – N°2011-04-22

Certaines collectivités, structures associatives ou autres, sollicitent la Communauté de Communes Terre de Camargue pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale.

Afin de définir les modalités de mise à disposition ponctuelle, il convient de conclure une convention avec le demandeur. Il est proposé que les structures communautaires soient mises à disposition, à titre gracieux, pour les communes membres de la Communauté de Communes Terre de Camargue et les associations locales dont le siège social est basé sur le territoire communautaire.

Toutefois, selon le type, l'importance et la durée de la manifestation, la convention pourra être conclue à titre onéreux.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'abroger la délibération n°2009-04-54 du 29 avril 2009 et d'approuver la convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale, à conclure avec le demandeur telle que présentée ci-dessus.

Objet : Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) N°2011-04-23

Par délibération n°2011-02-06 du 14 Février 2011, le Conseil Communautaire a adopté le règlement du SPANC sans la partie financière.

Il est apparu nécessaire :

- D'apporter certaines modifications au règlement d'assainissement non collectif
- Que certaines dispositions règlementaires devaient être entérinées
- Que les redevances devaient faire l'objet d'une approche plus équitable

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'abroger la délibération n°2011-02-06 du 14 février 2011 et d'adopter le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif avec les modifications apportées.

Objet : Fixation du tarif de la redevance assainissement Non Collectif (SPANC) – Tarifs 2011 - N°2011-04-24

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer la redevance d'assainissement non collectif, pour l'année 2011, comme détaillé ci-dessous :

OBJET	Proposition 2011
Installation d'assainissement non collectif existant	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2kg/jr de DBO5 :	
Pour un logement	145 €
Par logement supplémentaire	50 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/jr de DBO5 et inférieure à 3,6kg/jr de DBO5.	445 €

Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 3,6kg/jr de DBO5.	1 095 €
Installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'un document d'urbanisme ou dans le cadre d'une réhabilitation	
Etude du dossier de conception	70 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	90 €
En cas de réalisation non-conforme chaque visite supplémentaire de contrôle	50 €
Diagnostic en cas de vente (tarifs identiques au contrôle périodique)	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2kg/jr de DBO5	
Pour un logement	145 €
Par logement supplémentaire	50 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/jr de DBO5 et inférieur à 3,6kg/jr de DBO5	445 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 3,6kg/jr de DBO5	1 095 €

Objet : Application d'une pénalité en cas de refus d'accès des installations aux agents du SPANC – N°2011-04-25

Dans le cadre du diagnostic ou du contrôle périodique, l'utilisateur doit faciliter l'accès de ses installations aux agents du SPANC et être présent ou représenté lors de toute intervention du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter l'application d'une pénalité en cas de refus d'accès des installations aux agents du SPANC, dont le montant sera égal à la redevance qu'il devra payer, majorée de 100%.

Objet : Contrat d'entretien pour le nettoyage des bacs à graisse des restaurants scolaires et de la Cuisine Centrale sur le Territoire Communautaire – N°2011-04-26

La Communauté de Communes est dotée pour les restaurants scolaires et la Cuisine Centrale, de bacs à graisses, qu'il convient d'entretenir régulièrement pour éviter toute obstruction.

L'entretien est effectué deux fois par an, au minimum et en cas de nécessité une prestation complémentaire pourra être commandée à l'exploitant. La rémunération annuelle globale et forfaitaire s'élève à 3 900 € HT. Le contrat est conclu jusqu'au 30 juin 2015.

Pour chaque intervention ponctuelle sur un site demandé par la Communauté de Communes, la rémunération forfaitaire s'élève à 310 € HT.

Ces tarifs seront indexés chaque année suivant les formules détaillées dans le contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure le contrat avec la Lyonnaise des Eaux France sis à Paris La Défense, pour assurer cette prestation selon un cahier des charges précis.

Objet : Convention d'alimentation d'Electricité avec l'entreprise MLS Construction et la Communauté de Communes Terre de Camargue pour la construction du restaurant scolaire de St Laurent d'Aigouze - N°2011-04-27

La Communauté de Communes a fait installer une alimentation pour la médiathèque de St Laurent d'Aigouze. Pour ne pas engager de travaux trop importants avec ERDF et compte tenu de la puissance disponible sur le branchement, il a été envisagé de permettre à l'entreprise MLS Construction, chargée de la construction du restaurant scolaire pour le lot n°3, de se connecter sur ce branchement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la convention à conclure avec l'entreprise MSL Construction, afin d'autoriser le branchement électrique du chantier sur le comptage de la CCTC, qui répercutera les frais financiers engendrés sur l'entreprise.

Objet : Mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs – N°2011-04-28

La Communauté de Communes modernise la gestion des déchets du territoire communautaire et développe leur valorisation. Dans le cadre de son projet de réduction de déchets à la source, elle propose la mise à disposition de composteurs individuels de jardin et de lombricomposteurs aux habitants et aux établissements qui en manifestent la volonté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la convention de mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs à conclure avec chaque usager et de fixer les tarifs de la participation financière pour l'année 2011, comme indiqué ci-dessous dans le tableau. Ces tarifs seront soumis chaque année à l'approbation du Conseil Communautaire. Cette participation est définitive, aucun remboursement total ou partiel, ne sera opéré.

Matériel mis à disposition	Participation financière pour l'année 2011
Composteur individuel 300 L	10 €
Composteur individuel 600 L	15 €
Composteur individuel 1 000 L	20 €
Lombricomposteur individuel petit modèle	20 €
Lombricomposteur individuel grand modèle	30 €

Objet : Marché d'acquisition de 9 véhicules neufs - Avenant n°1 - Lot n°2 « véhicules de type voiture particulière » - N°2011-04-29

Un marché d'acquisition de 9 véhicules neufs pour le lot n°2 « véhicules de type voiture particulière » a été attribué au GRAND GARAGE DU GARD sise à NIMES 30932 Cedex 9, pour un montant initial de 111 763,20 € TTC.

Suite à la mise en place début mars 2011, d'un contrôle régulier des chantiers et du suivi des marchés de prestation pour le compte du service hydraulique et pour répondre aux nombreux déplacements sur le territoire intercommunal, il est nécessaire d'augmenter le parc automobile de la collectivité, d'un véhicule.

En conséquence, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter l'avenant n°1 Lot n°2 « véhicules de type voiture particulière » modifiant le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché : 111.763,20 € TTC
- Plus-value objet de l'avenant : 14.131,20 € TTC
- Montant total définitif du marché : 125.894,40 € TTC

La plus-value s'élève à 12,64% du contrat initial.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – N°2011-04-30 Rapporteur M.ROSSO

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat, après présentation des éléments financiers par Monsieur Léopold ROSSO, Président, a permis à l'Assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes, de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
- De s'exprimer sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Tarifs Communautaires - Actualisation pour l'année 2011

Le Conseil Communautaire fixe les tarifs pour l'année 2011 :

- Redevance annuelle d'occupation pour pose d'antennes télécommunications pour les conventions conclues dans l'année.

Le montant de la redevance annuelle pour l'occupation des châteaux d'eau de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour pose d'antennes de télécommunications, est fixé, à l'unanimité, à 6 150 € TTC net pour les conventions conclues en 2011.

- Redevance d'eau brute

Le tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute destinée à l'arrosage des espaces verts des abonnés privés et des syndicats de copropriétés, est fixé, à l'unanimité, à 0,88 €/m³ HT.

- Tarifs insertion d'un encart publicitaire dans le journal communautaire

Le tarif pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le journal Communautaire « Ensemble en Terre de Camargue », par édition, pour l'année 2011, est fixé, à l'unanimité, de la façon suivante :

Pavés (dimension en cm)	Proposition 2011
5x10	150 € HT
10x10	250 € HT
Encartage doc	500 € HT

- Tarifs des repas pour les CCAS, les Mairies et les Centres de Loisirs (portage)

Le tarif des repas délivrés aux CCAS, aux Mairies et aux Centres de Loisirs (portage) est fixé, à l'unanimité, à 4,95 € net par repas, pour l'année 2011.

- Tarifs des repas fournis aux Mairies pour des manifestations à rayonnement intercommunal (maximum 400 repas)

Le tarif des repas fournis aux Mairies pour des manifestations à rayonnement intercommunal (maximum 400 repas) est fixé, à l'unanimité, à 4.95 € net par repas, pour l'année 2011.

- Fixation du tarif de la cotisation annuelle des adhérents de la médiathèque et des bibliothèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Le tarif de la cotisation annuelle 2011 des adhérents, pour l'accès de la médiathèque et des bibliothèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue, est fixé, à l'unanimité, de la façon suivante :

Désignation	Cotisation annuelle 2011
Tarif Adulte pour livres et revues	7.00 €
Tarif Adulte pour livres, revues et multimédia	17.00 €
Mineur jusqu'à 16 ans	gratuit
Tarif public spécifique (étudiants, demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA)	gratuit

- Tarifs de la participation au raccordement à l'égout (PRE)

Les tarifs de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) sont fixés, à l'unanimité, de la façon suivante :

Participation raccordement à l'égout (PRE)	Désignation	Tarif 2011
	Tarif par logement	1038.00 €
	Tarif par construction et bâtiment à usage commercial	1038.00 €
	Tarif par chambre d'hôtel	96.00 €
	Tarif par place de camping, en cas de création d'un camping ou d'extension du périmètre	50.00 €
	Tarif par habitation légère de loisirs (HLL), en cas de création d'un camping ou d'extension du périmètre	95.00 €

- Tarifs des dépôts en déchetterie pour l'ensemble des professionnels

Les tarifs des dépôts en déchetterie pour l'ensemble des professionnels suivant la nature des matériaux déposés, sont fixés de la façon suivante :

Matériaux déposés	Tarif 2011
Bois	13.00 € TTC / m ³
Cartons	Gratuit
Ferraille	Gratuit
Déchets verts	10.00 € TTC / m ³
Gravats	14.00 € TTC / m ³
Encombrants	15.00 € TTC / m ³
Déchets Toxiques	1.60 € TTC / Kg
Plastiques agricoles	3.00 € TTC / m ³

- Tarifs pour les appontements sur les Ports Maritimes de Plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Les tarifs pour les appontements des bateaux suivant leur catégorie pour l'année 2011, sont fixés de la façon suivante :

Tarif pour l'année 2011
pour les appontements avec eau et électricité

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau	de 0 à 6.49m	de 6.50m à 7.99m	De 8m à 9.49m	de 9.50m à 10.99m	de 11m à 12.99m	de 13m à 14.99m	de 15m à 17.99m	18m et +
Escale de Longue Durée (6 mois)	689.95 €	856.68 €	1029.66 €	1234.68 €	1495.52 €	1828.13 €	2176.49 €	2907.88 €
Escale au mois	199.00 €	233.00 €	288.00 €	343.00 €	433.00 €	541.00 €	667.00 €	865.00 €
Escale à la Semaine	57.00 €	67.00 €	82.00 €	98.00 €	124.00 €	155.00 €	191.00 €	291.00 €
Année	989,92 €	1229,10 €	1544,51 €	1852,01 €	2243,29 €	2742,19 €	3288,35 €	4361,80 €

Tarif escale + nuit avec eau et électricité

Catégorie	0m à 10,99m	de 11m à +15m
Escale Journalière	25.50 €	37 €

Tarif escale + nuit sans eau et sans électricité

Catégorie	0m à 10,99m	de 11m à +15m
Escale Journalière	16.50 €	23.50 €

Tarif escale journée avec eau et électricité : 10 €

Tarif escale journée sans eau et électricité : 5 €

Pour les contrats de longue durée (1 an ou 6 mois), une indemnité de service de 50 €/an est réclamée, en plus du montant du contrat.

Décision n°11-06 du 8/02/2011, déposée en préfecture du Gard le 10/02/ 2011

Désignation d'un avocat pour défendre la Communauté de Communes Terre de Camargue devant le Tribunal administratif de Nîmes – Affaire CCTC/CEFBTP – Cabinet d'avocats Gille MARGALL – 5 rue Henry Guinier – 34000 Montpellier, pour établir un mémoire en réponse et assurer la défense de la CCTC. De prendre en charge les honoraires d'avocat et les frais annexes y afférent.

Décision n°11-07 du 08/02/2011, déposée en préfecture du Gard le 10/02/2011

Un marché pour la fourniture et la livraison de sacs plastiques translucides jaunes imprimés pour le service Environnement est conclu avec la Sté SOPAVE sise à VIVIEZ – 12110, le délai de livraison est fixé de 5 à 6 semaines et court à compter de la réception du bon à tirer, du cliché d'impression signé. La prestation est arrêtée à la somme de 3 777,26 € HT € (trois mille sept cent soixante-dix-sept euros et vingt-six cents hors taxes) soit 3 985,01 € TTC.

Décision n°11-08 du 10/02/2011, déposée en préfecture du Gard le 21/02/2011

Un marché de mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la future base nautique sur la commune de le Grau du Roi, comprenant la mise en accessibilité des activités liées au bâtiment (mise à l'eau), création de voiries et collecte des eaux pluviales du projet de reconstruction de la base nautique et du bâtiment existant, est conclu avec le Cabinet WAFFLART sis à TEYRAN 34820.

La prestation est arrêtée à la somme de 3 680,00 € HT (trois mille six cent quatre-vingt euros hors taxes) soit 4 401,28 € TTC.

Décision n°11-09 du 11/02/2011, déposée en préfecture du Gard le 21/02/2011

Un contrat de nettoyage du parc automobile de la Communauté de Communes Terre de Camargue, est conclu avec la Société SUPER U, sise à AIGUES MORTES – 30220, pour l'achat de jetons.

Il est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la décision de l'attribution.

La prestation se décompose comme suit :

- Véhicule de type voiture particulière
 - Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage extérieur du véhicule : 0,80 € TTC
 - Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage intérieur du véhicule : 1,00 € TTC
- Véhicule de type utilitaire
 - Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage extérieur du véhicule : 0,80 € TTC
 - Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage intérieur du véhicule : 1,00 € TTC
- Véhicule de type camion
 - Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage extérieur du véhicule : 0,80 € TTC
 - Prix unitaire d'un jeton pour nettoyage intérieur du véhicule : 1,00 € TTC

Décision n°11-10 du 17/02/2011, déposée en préfecture du Gard le 21/02/2011

Un marché pour la réalisation de diverses opérations de dératisation et de désinfection sur les réseaux du Territoire Communautaire, est conclu avec l'entreprise VIVEONIS, sise à LUYNES – 13080.

Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées du prix du B.P.U comme suit :

- Deux campagnes de désinsectisations préventives des caisses particulières d'eaux usées, pour un montant de 1407,50 € HT (mille quatre cent sept euros et cinquante cents hors taxes) soit 1683,37 € TTC
- Deux campagnes de désinsectisations préventives des regards de visite d'eaux usées, pour un montant de 658,50 € HT (six cent cinquante-huit euros et cinquante cents hors taxes) soit 787,57 € TTC
- Intervention curative pour 5 regards de visite et de 20 caisses particulières, pour un montant de 82,00 € HT (quatre-vingt-deux euros hors taxes) soit 98,07 € TTC.

Il est conclu pour une période initiale de 11 mois, du 01/02/2011 au 31/12/2011. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2013.

Décision n°11-11 du 23 février 2011, déposée en Préfecture du Gard le 25/02/2011

Un marché de travaux pour le lot n°8 Serrurerie pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, est conclu avec l'entreprise TECHNICFER sise à MONTPELLIER – 34070. Le délai global des travaux pour l'ensemble des lots est fixé à 8 mois, après le mois de préparation. Le point de départ du délai pour chaque lot, sera fixé par un ordre de service prescrivant de démarrer la prestation et en fixera la durée. La prestation est arrêtée à la somme de 33.000,00 € HT (trente-trois mille euros hors taxes) soit 39.468,00 TTC.

Décision n°11-12 du 22 février 2011, déposée en Préfecture du Gard le 01/03/2011

Un marché pour la location et l'entretien de vêtements de travail pour le personnel de la Cuisine Centrale de la Communauté de Communes Terre de Camargue, est conclu avec l'entreprise RDL1 sise à VENDARGUES – 34740. La prestation est arrêtée à la somme mensuelle de 248,82 € HT (deux cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents hors taxes) soit 297,59 € TTC qui se décompose comme suit :

- Prix mensuel pour la location et l'entretien de veste de cuisinier pour 11 agents : 141,16 € HT (cent quarante et un euro et seize cents hors taxes) soit 168,83 € TTC
- Prix mensuel pour la location et l'entretien de pantalon de cuisinier pour 11 agents : 107,66 € HT (cent sept euros et soixante-six cents hors taxes) soit 128,76 € TTC.

Pour une période initiale de 9 mois, du 08/04/2011 au 31/12/2011 et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2013.

Décision n°11-13 du 25 février 2011, déposée en Préfecture du Gard le 01/03/2011

Un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'élaboration et la passation des marchés publics d'assurance de la Communauté de Communes Terre de Camargue, est conclu avec l'entreprise AFC CONSULTANTS sise à AVIGNON – 84000. La prestation est arrêtée à la somme de 3 500 € HT (trois mille cinq cent euros hors taxes) soit 4 186 € TTC. Le marché est conclu à compter de la date de la notification jusqu'à l'attribution des futurs marchés d'assurances pour l'année 2012.

Décision n°11-14 du 01 Mars 2011, déposée en Préfecture du Gard le 07/03/2011

Un marché pour la réalisation d'un maillage sur l'eau potable – route de Nîmes/Chemin des aires sur la commune d'Aigues Mortes, est conclu avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES PETAVIT sise à MONTFAVET – 84143. La prestation est arrêtée à la somme de 49 202,00 € HT (quarante-neuf mille deux cent deux euros hors taxes) soit 58 845,59 € TTC. Le délai des travaux y compris la période de préparation est de 2 mois et 2 semaines à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Décision n°11-15 du 01 mars 2011, déposée en Préfecture du Gard le 15 mars 2011

Un marché pour la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eaux usées traitées à des fins d'irrigation et le suivi de ce dossier, est conclu avec l'entreprise LYONNAISE DES EAUX / SDEI sise à MARSEILLAN - 34340. La prestation est arrêtée à la somme de 22 807,00 € HT (vingt-deux mille huit cent sept euros hors taxes) soit 27 277,17 € TTC.

Le délai d'exécution est de 6 mois, il débutera à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations.

Décision n°11-16 du 01 mars 2011, déposée en Préfecture du Gard le 15 mars 2011

Un marché pour la mission d'assistance et d'accompagnement afin de lancer une consultation auprès des opérateurs de service téléphonique pour la Communauté de Communes Terre de Camargue, est conclue avec l'entreprise SERVICES NETWORK TELECOM sise à CANAULES – 30350.

La prestation est arrêtée à la somme de 3 990,00 € HT (trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) soit 4 772,04 € TTC.

La mission se décompose comme suit :

- Récupération des documents relatifs aux infrastructures existantes
- L'analyse des besoins
- La fourniture des bordereaux de prix spécifiques aux besoins
- La fourniture de l'avis d'appel public à la concurrence
- La fourniture des bordereaux de prix spécifiques aux besoins
- Le dépouillement des offres
- L'analyse complète des offres
- La fourniture d'un comparatif synthétique

Le démarrage de la prestation s'effectuera sur ordre de service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président,
Léopold ROSSO.